



FFHANDBALL

GUIDE DES COMPÉTITIONS
2019-2020

**Règlements particuliers
des compétitions
de détection**



Règlements particuliers des compétitions de détection

[Règlement intercomités masculins et féminins](#)

[Règlement interligues masculins](#)

[Règlement interligues féminines](#)

[Règlement interpôles masculins](#)

[Règlement interpôles féminins](#)





Intercomités masculins et féminins nés en 2006 et 2007

(et, exclusivement en masculin : maximum 4 joueurs
nés à partir du 1^{er} septembre 2005 et non-inscrits en pôles)

ESPRIT DE LA COMPÉTITION

Les intercomités sont la compétition fédérale de référence des jeunes joueurs de 12-13 ans.

Elle répond à 2 principaux objectifs :

- assurer, sur l'ensemble du territoire, la détection et l'émergence initiales des réels potentiels de joueurs, afin de leur faciliter l'accès au programme d'accession du pôle Espoir territorial, mais aussi celle des juges-arbitres jeunes (JAJ),
- créer une dynamique identitaire dans les territoires, être un support à la politique technique fédérale à l'échelon départemental et régional.

La détection-formation des joueurs et des JAJ mérite le même investissement de la part des comités et des ligues. Au même titre que les jeunes joueurs présents, les JAJ sont l'image du travail de formation et de détection dans le territoire.

Il est donc rappelé à l'ensemble des participants et des accompagnants qu'aucun objectif de résultat ne devrait supplanter la priorité accordée à la détection, et que l'esprit sportif et convivial doit être cultivé avec le plus grand soin par tous, lors des différents tours.

Dans le souci de privilégier la détection sans dénaturer la compétition, **la direction technique nationale interdit à tous les managers :**

- le recours à la prise en individuelle stricte sur un joueur adverse,
- le recours au changement attaquant-défenseur systématique.

En féminine uniquement, la direction technique nationale préconise pour la quatrième saison consécutive, l'utilisation d'une « joueuse polyvalente ». Sous couvert des responsables PPF féminin territoriaux, dans le souci de la nécessaire amélioration du niveau moteur et physique des jeunes filles évoluant dans les buts, mais aussi d'adaptation aux règles en vigueur depuis juillet 2016 :

« Avant chaque match (et non pour l'ensemble du tournoi), chaque équipe devra identifier nominativement à la table, présenter physiquement lors du tirage au sort auprès des jeunes arbitres, de leur suiveur, du délégué technique et de l'équipe adverse, « la joueuse polyvalente » qui devra, durant le match concerné, effectuer dans un ordre libre mais sans changement entre les deux statuts durant une même mi-temps, une mi-temps entière en tant que joueuse de champ et une mi-temps entière en tant que gardienne de but.

Cela implique que la joueuse identifiée jouera donc, sauf blessure, les 36' de ladite rencontre. Une même joueuse ne pourra occuper ce statut de « joueuse polyvalente » plus de 2 rencontres dans une même journée (tour nationaux et finales nationales). Les «





joueuses polyvalentes » ne changeront évidemment pas de numéro selon leur statut identifié de joueuse de champ ou gardienne. D'un point de vue matériel, il conviendra donc pour elles de disposer, soit d'un maillot de joueuse de champ portant le même numéro qu'un sweat de GB, soit d'un sweat de GB laissant apparaître leur numéro de maillot porté en dessous. En tout état de cause, la gardienne, conformément aux règles du jeu, devra toujours porter un maillot d'une couleur différente de celle des joueuses de champ et de l'adversaire.

Lors de la mi-temps où la « joueuse polyvalente » évolue dans les cages, il n'est pas possible d'effectuer un changement de GB sur un jet de 7m.

Si la « joueuse polyvalente » identifiée se blesse en cours de rencontre, et ne peut de ce fait répondre à l'obligation complète de pratique d'une mi-temps dans le champ et d'une mi-temps dans le but durant ce match, l'équipe concernée la remplace par une autre joueuse de son choix. La joueuse blessée ne pourra pas revenir sur le terrain durant la mi-temps en cours, dans un autre statut (gardienne ou joueuse de champ) que celui qu'elle occupait au moment de sa sortie. Il s'agit alors pour le suiveur de JA (et/ou le délégué technique) de le signaler aux 2 bancs pour éviter ultérieurement toute confusion ultérieure.

La DTN souhaite initialement faire largement partager l'esprit de la préconisation qui est premier. Aussi, malgré le risque toujours possible de déviances et stratagèmes de simulation de blessure qui n'échapperaient à personne, elle n'a pas voulu complexifier la règle et souhaite faire confiance aux éducateurs en charge technique des collectifs intercomités féminins pour faire vivre intelligemment le dispositif. »

Après 3 saisons de mise en œuvre de la préconisation, la prise de conscience des acteurs s'accroît et quelques gardiennes de but à profil ont émergé de ce dispositif, librement utilisé ou pas. Libres devant son application, dont le but est de faire émerger des GB à profil pour leur territoire, certains comités proposent « d'éviter de jouer plus de la moitié du match avec la même GB », ce qui leur semble répondre à un souci identique, mais dans une forme plus facile à mettre en œuvre. La DTN soutient l'idée d'expérimenter en parallèle cette option en 2019-20 pour ceux qui le désirent et d'en avoir un retour par les acteurs de terrain. Un bilan de fin d'olympiade sera fait avant de décider des évolutions réglementaires en la matière.

Il appartient au délégué technique désigné sur le tournoi, de se présenter aux managers et de rappeler les directives et préconisations de la DTN. Dans son retour sur la détection, il signalera toute déviance quant à l'esprit de cette compétition de détection fédérale.

PARTICIPANTS

Tous les comités sont concernés par cette compétition. Chaque comité reste libre de son inscription à la phase nationale. L'objectif d'un 100% de participation, y compris en association, doit néanmoins être visé.

Il incombe à chaque Ligue, d'organiser en son sein, selon les formules propres et adaptées proposées par l'ETR, la phase territoriale jusqu'au 1^{er} tour national du mois de mars.

Cette phase territoriale devra obligatoirement comporter pour tous les comités, a minima 2 circonstances d'opposition, la première des deux pouvant éventuellement être positionnée en fin de saison précédente.

Elle répond évidemment à 2 objectifs prioritaires :





- être un support efficace de l'organisation de la détection en amont du ou des sites d'accession territoriaux,
- permettre à la ligue d'établir le classement des comités du territoire en amont de la phase nationale.

À l'issue de cette phase territoriale, le classement des comités en masculin et en féminin est transmis à la FFHandball par les ligues sous couvert des CTS, au plus tard le 3 février 2020, pour organisation de la phase nationale pour tous les comités inscrits, soit en Championnat de France, soit en Challenge de France, en fonction du nombre d'ayants droit de chaque territoire établi pour l'olympiade :

régions	Ayants droit	
	masculins	féminines
Île-de-France	6	6
AURA	6	6
Nouvelle-Aquitaine	6	6
Occitanie	6	6
PACA + Corse	4	4
Grand Est	6	4
Pays de la Loire	3	3
Hauts-de-France	3	2
Normandie	2	4
Bourgogne-Franche-Comté	3	4
Centre-Val de Loire	3	3
Total	48	48

Cette phase nationale comporte 2 tours nationaux et un tournoi final. Elle est ouverte à toutes les sélections départementales, ou bi-départementales autorisées par le groupe de pilotage des Intercomités (cf. « association de comités »).

ASSOCIATION DE COMITÉS

Afin de favoriser la participation d'un maximum de comités de toutes tailles à la phase nationale, l'association de 2 comités limitrophes de la même ligue peut être autorisée par la direction technique nationale et les membres associés du « Groupe de pilotage des Intercomités »

Les comités souhaitant s'associer déposeront une demande d'association (jointe à la fin du présent règlement) où figurera l'avis consultatif du président de ligue et du CTS coordonnateur de l'ETR.

L'association de 2 comités peut se réaliser soit en masculin seulement, soit en féminin seulement, soit dans les 2. Un même comité peut s'associer avec des comités différents en masculin et en féminin, à condition qu'il s'agisse de comités limitrophes et de la même ligue.





La demande d'association devra parvenir au plus tard le 29 novembre 2019 délai de rigueur à la FFHB. La FFHandball fera connaître la liste des associations autorisées pour le 16 décembre 2019.

L'accord donné par la direction technique nationale et le « groupe de pilotage des Intercomités » n'est valable que pour la saison sportive considérée, et donc sujet à demande de renouvellement annuel si besoin.

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPÉTITION

1^{er} tour national à 48 équipes en Championnat de France et X en Challenge de France

Tournois prioritairement de 4, mais selon le nombre d'engagés, certains pourront être de 3 ou 5. Seuls les deux premiers de chaque tournoi sont qualifiés pour le second tour national dans chaque niveau.

2^e tour national à 24 équipes en Championnat de France et 24 équipes en Challenge de France

Dans chaque niveau de compétition, organisation de 6 tournois de 4.

Seul le premier de chaque tournoi est qualifié pour les finales nationales.

Finales nationales à 8 équipes en Championnat de France et 8 à 10 équipes en Challenge de France

Un tournoi ultramarin dont le nombre de participants est variable, est organisé en Métropole dans la semaine précédant le week-end des finales nationales.

Les 2 premiers de ce tournoi ultramarin et les 6 vainqueurs métropolitains des tournois du 2^e tour Championnat de France, sont qualifiés pour la Finale nationale à 8 du Championnat de France.

Ils sont répartis en 2 poules de 4 constituées par tirage au sort.

Classement de 1 à 4, demi-finales croisées 1x2, match de classement, finales de niveau.

Les équipes 3^e, 4^e, 5^e, 6^e du tournoi ultramarin et les 6 vainqueurs métropolitains des tournois du 2^e tour Challenge de France, sont qualifiés pour la finale nationale du Challenge de France.

Ils sont répartis en 2 poules de 4 ou 5 constituées par tirage au sort.

Classement de 1 à 4, demi-finales croisées 1x2, match de classement, finales de niveau.

DÉROULEMENT DES TOURNOIS

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés

Tournoi à 3

Rencontres de 2x20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

12h30 tirage au sort A/B/C

13h30 A/B

14h40 Vaincu A/B / C

15h50 Vainqueur A/B / C

16h30 Fin du tournoi... réception

Tournoi à 4

Rencontres de 2x18' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps





10h30 tirage au sort A/B/C/D

11h A/B

12h10 C/D

13h20 A/C

14h30 B/D

15h40 A/D

16h30 B/C

17H30 Fin du tournoi... réception

Entre les matchs pause de 10' allongée à 20' dans le cas où une même équipe rejoue.

Tournoi à 5

Rencontres de 2x12' avec 5' de mi-temps, exclusion 1', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

8h30 tirage au sort A/B/C/D/E

9h A/B

9h45 C/D

10h30 A/E

11h15 B/C

12h D/E

12h45 A/C

13h30 B/D

14h15 C/E

15h A/D

15h45 B/E

16h45 Fin du tournoi... réception

Important : Si l'ensemble des participants en sont d'accord, une lettre peut être attribuée à une sélection pour faciliter l'organisation de son déplacement. L'organisateur prévoira le planning des repas sur place en tenant compte des impératifs sportifs de chaque équipe.

ORGANISATION DES TOURNOIS

Les comités qui veulent organiser un tour national doivent comprendre qu'il ne peut s'agir que d'un souhait, devant le nombre de critères à prendre en compte par l'organisation. S'engager à la compétition, implique l'acceptation d'organiser un tournoi en cas d'attribution.

Le comité organisateur est soumis à l'application de l'article 9.7 du Règlement général des compétitions nationales, et en particulier du 9.7.2 concernant la désignation d'un Responsable de la salle et de l'espace de compétition.

RÈGLEMENT SPORTIF

Matches de poules : victoire 3 pts, nul 2 pts, défaite 1 pt.

En cas d'égalité à l'issue d'un match de poule, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,





3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par les Intercomités (en 2019-20 celles ou ceux né(e)s 2006 et 2007), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

Dans le cas d'une association de Comités, est pris en compte le nombre de licenciés du plus important des deux, mais ils ne peuvent en aucun cas être cumulés.

Le délégué technique fédéral transmet dans les 24h par mail à la DTN, le tableau des résultats avec les fiches de détection et le classement des JAJ, ainsi que s'il y a lieu un rapport circonstancié sur tout problème qui aurait pu survenir lors du tournoi. Les résultats officiels sont entérinés dans la semaine par la DTN et transmis aux Ligues et Comités concernés.

FINALES NATIONALES (CHAMPIONNAT ET CHALLENGE) ET TOURNOI ULTRAMARIN

Les matchs de poule et les places 5/6 et 7/8 se dérouleront en 2x15' avec 5' de mi-temps, exclusions de 2', avec 1 temps-mort par mi-temps et par équipe.

Les demi-finales et finale et place 3/4 se dérouleront en 2x20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement général des compétitions nationales.

Limite d'utilisation des joueurs :

14 joueurs sont utilisables par équipe et par tournoi, finales comprises.

Les 14 joueurs peuvent être alignés à chaque match.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, est une obligation.

Taille des ballons :

Filles : taille 1 (50/52) ; garçons : taille 2 (52/54)

SUIVI DE LA DÉTECTION

Afin de fiabiliser la détection, un délégué technique fédéral est désigné sur chaque tour national par le cadre responsable du PPF territorial masculin ou féminin du comité organisateur du tournoi.

C'est un cadre « expert » de la détection et de la formation des jeunes dans la filière fédérale, souvent CTS ou CTF de Ligue responsable de Pôle. En aucun cas, ce délégué ne peut encadrer une équipe participante à quelque titre que ce soit. Il est garant de l'esprit de la compétition, de l'application de son règlement technique.

Il organise avant chaque tournoi une réunion technique et y reprecise l'esprit de la compétition, ses préconisations et son règlement.





Il fait remonter au responsable national du suivi la fiche de détection informatique unique sur l'ensemble du territoire, charge à ce dernier d'assurer la diffusion de l'information aux divers responsables de la détection fédérale des équipes concernées par le tournoi.

Les frais de déplacement de ce délégué fédéral sont pris en charge par l'ETR quand il agit sur son territoire régional, et par la FFHandball quand, exceptionnellement, il est amené à sortir de sa ligue. Le croisement des différentes fiches doit déboucher sur une détection toujours plus fiabilisée.

ARBITRAGE

Le territoire ligue est responsable avec ses comités et le comité organisateur de la compétition, de la désignation des 3 binômes et de l'accompagnateur territorial obligatoirement présent (collaboration comité-ligue-CTA-CTF-CTS).

Le comité organisateur est en charge de la restauration des JAJ et des accompagnateurs.

Le comité peut organiser une formation de table officielle.

Le territoire est en charge des frais de déplacement des JAJ et accompagnateurs si hors du comité organisateur.

Aucune indemnité d'arbitrage pour les JAJ, ils sont en formation détection au même titre que les joueurs.

En amont de chaque tournoi, le territoire (par l'intermédiaire des présidents de CTA ou des chargés de mission arbitrage) communique le nom du responsable arbitrage et les désignations des juges-arbitres (nom/prénoms/né le/comité/mail).

Après chaque tournoi, dans un délai convenable, le territoire (par l'intermédiaire des présidents de CTA ou des chargés de mission arbitrage) communique le bilan à la Fédération, aux responsables nationaux Alain Dessertenne (a.dessertenne@ffhandball.net) et Jérôme Briois (j.briois@ffhandball.net) en remplissant le formulaire ou la fiche compte rendu de suivi en version word.

Les **années d'âge** pour la saison 2019-20 sont : 2004-2003-2002.

Ils sont issus des plans de formation des JAJ mis en place dans les clubs, comités et les ligues.

Certains poseront la question de la neutralité, les JAJ sont certainement ceux qui nous donnent le plus de leçon de justice et d'équité.

Pour les **finalités**, c'est la Fédération qui désigne directement les binômes de JAJ en lien avec les CTA pour Orléans et Bourges et qui propose aux CTA d'inviter les accompagnateurs (maxi 10 par site de compétition).

Déplacement le plus possible des JAJ avec le (les) collectifs, sinon prise en charge par la FFHandball après validation.

La Fédération désigne aussi les binômes ultramarins retenus pour Orléans ou Bourges.

L'accompagnateur JAJ a les prérogatives d'un juge délégué technique vis-à-vis des bancs et des arbitres : possibilité de sanctionner (AV - 2' - Disqualification) les entraîneurs énervés qui s'adresseraient aux JAJ et accompagnateur ; il doit se trouver à la table.

TM Arbitrage recommandé si problème d'arbitrage, possible de discuter avec les JAJ lors des TME.





Rappel

Article 92.5 des règlements généraux (p. 163), temps mort « Accompagnateur »
« Tout accompagnateur majeur de juges-arbitres jeunes, officiellement désigné par une commission compétente, inscrit sur la feuille de match électronique, a la possibilité de déposer si nécessité un temps mort « accompagnateur » (TMA) par rencontre de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » inclus.

Ce TMA d'une durée d'une minute a pour objectif de conseiller un juge-arbitre jeune en exercice, indépendamment des trois temps morts d'équipe (TME) durant lesquels il pourra aussi apporter ses conseils.

Pendant la durée de ce TMA les officiels d'équipe ont la possibilité de réunir leur équipe conformément au règlement. Le club organisateur fournit à l'accompagnateur présent et avant chaque rencontre un carton TMA (de couleur bleu).

Pour obtenir un TMA l'accompagnateur doit déposer celui-ci devant le chronométrateur, à la seule condition qu'il y ait une interruption de jeu ou un arrêt du temps de jeu et que l'on ne soit pas dans les cinq dernières minutes du match.

Dès le dépôt de la demande de TMA dans les règles, et si le temps de jeu n'est pas préalablement arrêté, le chronométrateur arrête aussitôt le chronomètre et informe les deux équipes et le juge-arbitre jeune d'une demande de TMA. Si la condition de dépôt du TMA n'est pas respectée, le chronométrateur ne peut pas l'accepter et remet le carton à l'accompagnateur.

Le nombre de TME et de TMA doit être consigné sur la FDME.

Enfin, nonobstant la possibilité de dépôt d'un TMA, l'accompagnateur de juge-arbitre jeune a toute latitude pour prodiguer ses conseils au juge-arbitre jeune que ce soit avant une rencontre, à la mi-temps d'une rencontre, pendant les TME ou après une rencontre. »

Le comité organisateur aura à sa charge un **responsable de la salle et du terrain**, il devra être inscrit sur la feuille de match électronique – article 9.7.2 des règlements FFHB.

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics).

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

— conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),

— assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,

— s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine,

— garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des





périodes adjacentes,

— disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

RÈGLEMENT FINANCIER

Pour les 2 premiers tours nationaux :

— chaque équipe règle son déplacement et son hébergement éventuel ;
— une péréquation sera effectuée pour chaque tour pour le déplacement des collectifs (14 joueurs + 2 cadres) par le service comptabilité de la FFHandball sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement de la préfecture du comité « visiteur » à la préfecture du comité « recevant ». Dans le cas d'une association de comités, la préfecture retenue est celle du comité comptant le plus de licenciés à la date de l'Assemblée fédérale précédente dans le genre considéré.

Pour la finale nationale :

— l'hébergement est assuré, pour toutes les délégations qualifiées, par l'organisation du vendredi soir au lundi matin ;
— le déplacement pour les équipes métropolitaines (16 personnes soit 14 joueurs et 2 cadres) est pris en charge par la FFHandball sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement (du siège du comité au lieu de compétition). En cas de déplacement en bus d'une équipe féminine et masculine d'un même comité ou d'une association de comités, un remboursement unique sera effectué ;
— les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes des DOM-TOM sont définies par la FFHandball en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les demandes d'associations de comités pour participer à la phase nationale devront être déposées à la FFHandball sous couvert du président de ligue et du CTS coordonnateur pour le 29 novembre 2019.

Le groupe de pilotage fera connaître les associations de comités autorisées pour le 16 décembre 2019.

Les ligues, sous couvert du CTS coordonnateur, devront transmettre à la Fédération la liste des comités s'engageant dans la phase nationale tant en masculin qu'en féminin, ainsi que le classement à l'intérieur de la ligue pour le 3 février 2020.

Les dates retenues pour la compétition 2019-20 sont :

1^{er} tour : 14-15 mars 2020

2^e tour : 11-12 avril 2020

Tournoi ultramarin : 26-27 ou 27-28 mai 2020 au CREPS de Bourges

Finales : 30-31 mai 2020, à Orléans pour le Championnat de France, à Bourges pour le Challenge de France.





Annexe

DEMANDE D'ASSOCIATION DE COMITÉS

À retourner par mail à C.RENAUD@ffhandball.net et 5600000.dsobolewski@ffhandball.net
pour le 29 novembre 2019.

Le Comité de

et le Comité de

sollicitent auprès du Groupe de pilotage des Intercomités 2019-20 l'autorisation de s'associer pour constituer :

une équipe féminine une équipe masculine

Motifs :

Date de signature :

Date de signature :

Président du Comité :

Président du Comité :

Avis du CTS (coordonnateur de l'ETR ou coordonnateur du PPF) *rayé la mention inutile*

Date et signature du CTS (coordonnateur de l'ETR ou coordonnateur du PPF) *rayé la mention inutile*

Avis du Groupe de pilotage





Interligues masculins jeunes garçons nés en 2005

ESPRIT DE LA COMPÉTITION

— Poursuivre et finaliser dans chaque territoire régional, la détection et l'émergence des joueurs à potentiel, débutée en comités et poursuivie par les stages de ligues.

— Orienter vers les structures PPF les joueurs à potentiel qui ne les auraient pas intégrées dès 14 ans.

— Évaluer avec un regard prospectif les joueurs pour faire une 1^{re} sélection (stage national ou équipe de France).

C'est un temps fort de la vie technique du territoire qui bénéficie de l'autonomie pour choisir son organisation de détection et de stages en amont du championnat Interligues.

— Entretenir une dynamique territoriale de détection ouverte entre les comités et les ligues au-delà des intercomités.

— Être un support à la déclinaison de la politique technique fédérale à l'échelon régional :

· la détection évaluation systématique de 100% des licenciés de la catégorie visée, via Gesthand ;

· les opérations de détection par secteur géographique, y compris des joueurs se licenciant en cours de saison.

— La recherche des joueurs à profil (grands gardiens de but, gauchers, qualités morphologiques, physiques, mentales, motrices, intelligence de jeu, etc.)

— Le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.

PARTICIPANTS

Tous les territoires sont concernés par cette compétition, la Corse sera associée à PACA.

Cette compétition se déroulera en un seul tour national avec les équipes issues des DOM TOM, selon un calendrier fixé annuellement par la DTN.

Elle est ouverte aux garçons de 14 ans (nés en 2005 pour la saison 2019-20 2018-19).

Les équipes DOM-TOM peuvent aligner 2 joueurs nés en 2004.

Le cas échéant, 1 ou 2 équipes pourront être invitées par la DTN afin d'obtenir 16 équipes participantes au tournoi.

ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHandball de l'organisateur sous couvert d'une ligue territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant 2 salles contiguës ou très proches et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 16 délégations à proximité.

J1 : voyage, arrivée pour le dîner

J2 : match poule 1 et match poule 2

J3 : match poule 3 et repos

J4 : ½ finales et matchs de classement





J5 : départ après le petit déjeuner, voyage avec repas froid.

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPÉTITION

Compétition sur 3 jours

1^{er} tour : 4 poules de 4 équipes (tirage au sort à partir de 4 pots)

Formule championnat

Tirage au sort pour répartition dans les poules :

Pot 1 (fusion 3 ligues ou 2 ligues avec 3 sites de pôle) : Aura, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie

Pot 2 (fusion 2 ligues) : Bourgogne-France-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France et Paca.

Pot 3 (ligues qui ne changent pas de périmètre) : Bretagne, Centre, Normandie, Pays de la Loire, Réunion et Antilles

Pot 4 : 2 équipes invitées

Poule 1 : 1 pot 1, 1 pot 2, 1 pot 3, 5 pot 3

Poule 2 : 2 pot 1, 2 pot 2, 2 pot 3, 6 pot 3

Poule 3 : 3 pot 1, 3 pot 2, 3 pot 3, invité 1

Poule 4 : 4 pot 1, 4 pot 2, 4 pot 3, invité 2

2^e tour : demi-finales

entre équipes classées au rang 1 de chaque poule

entre équipes classées au rang 2 de chaque poule

entre équipes classées au rang 3 de chaque poule

entre équipes classées au rang 4 de chaque poule

3^e tour : finales (classement de 1 à 16)

entre les vainqueurs des demi-finales d'une part et entre les vaincus des demi-finales d'autre part.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT INTERLIGUES MASCULIN

Phase de groupe (G1, G2, G3, G4) , Tournois à 4

J1

– 1^{re} salle, G1 et G2 : 9h A1/B1, 10h C1/D1, 11h A2/B2, 12h C2/D2 15h A1/C1, 16h B1/D1, 17h A2/C2, 18h B2/D2

– 2^e Salle, G3 et G4 : 9h A3/B3, 10h C3/D3, 11h A4/B4, 12h C4/D4 15h A3/C3, 16h B3/D3, 17h A4/C4, 18h B4/D4

J2

– 1^{re} salle, Groupe 3 et 4 : 9h A4/D4, 10h B4/C4, 11h A3/D3, 12h B3/C3 am repos

– 2^e salle, Groupe 1 et 2 : 9h A2/D2, 10h B2/C2, 11h A1/D1, 12h B1/C1 am repos

Phase de classement, ½ finales et finales de niveaux

J3

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en ½ finales et finales de niveaux

– 1^{re} salle, ½ finales, places 9 à 12 et 1 à 4 :

9h : 3^e G1 / 3^e G2, 10h : 3^e G3 / 3^e G4, 11h : 1^{er} G1 / 1^{er} G2, 12h : 1^{er} G3 / 1^{er} G4

– 2^e salle, ½ finales, place 13 à 16 et 5 à 8 :





- 9h : 4^e G1 / 4^e G2, 10h : 4^e G3 / 4^e G4, 11h : 2^e G1 / 2^e G2, 12h : 2^e G3 / 2^e G4
 – 1^{re} et 2^e salles, finales place 1 à 16 :
 13h30 : places 15-16 et 13-14, 14h45 : places 11-12 et 9-10, 16h : places 7-8 et 5-6, 17h30 : place 3-4, 18h45 : finale 1-2
 20h : remise du trophée et des médailles

RÈGLEMENT SPORTIF

Rencontres de 2x20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps.

- Matches de poules : victoire 3 pts, nul 2 pts, défaite 1 pt.
- En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par les Interligues (en 2019-20, ceux nés en 2005), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

– En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement général des compétitions nationales.

– En cas de disqualification directe d'un joueur et/ou d'un officiel, donc hors cas d'une 3^e exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interligues, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire.

Sa composition, à minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1^{re} réunion technique. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéo et multimédias, etc.).

La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.

Seul le nombre de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

Limite d'utilisation des joueurs :

16 joueurs sont utilisables par équipe et par tournoi, finales comprises.

Les 16 joueurs peuvent être alignés à chaque match.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, est une obligation.





Taille des ballons :

Taille 2 (52/54)

ARBITRAGE

Les JAJ seront invités directement par la Fédération suite à la détection des inter-comités N-1, ainsi que sur les IL N-1 et N-2 et le réseau mis en place par les CTA.

Nous aurons besoin de 8 binômes pour chaque compétition IL F et IL M.

Années d'âge : **2002 – 2001 – 2000 – 1999**

Les binômes désignés sont inscrits dans le travail de détection - recherche du PPF Arbitrage.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la Fédération.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur « valence arbitrage »

Responsables : Jérôme Briois (CTS), Alain Dessertenne (CTN)

RÈGLEMENT FINANCIER

La FFHandball prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour 18 personnes (16 joueurs maximum et 2 cadres maximum).

Arrivée le jour 1 pour le dîner, jusqu'au jour 5 petit déjeuner + repas froids du midi.

Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6 000 euros pour la saison 2019-20 pour participer aux 4 compétitions, interligues masculins et féminins et Interpoles masculins et féminins.

La FFHandball mettra à disposition de toutes les délégations un staff médical mutualisé durant la compétition.

Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour prise en charge directe par la ligue d'origine.

Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Une péréquation hors ultra-marins sera effectuée sur la base de 18 personnes (16 joueurs maximum + 2 cadres maximum) par le service comptabilité de la FFHandball sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement du siège administratif de la ligue au lieu de compétition.

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes ultra-marines sont définies par la FFHandball en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les dates retenues pour la compétition 2019-20 sont :

du 4 mai (arrivée pour le dîner) au 8 mai 2020 (départ après le petit-déjeuner).





Interligues féminines jeunes filles nées en 2005

(et, si inscrites en site d'accèsion pour un maximum de 4,
nées en 2004 ou 2006)

ESPRIT DE LA COMPÉTITION

— Poursuivre et finaliser dans chaque territoire régional, la détection et l'émergence des joueuses à potentiel, débutée en comités et poursuivie par les stages de ligue.

— Orienter, vers un site d'accèsion du Pôle espoir territorial les joueuses à fort potentiel qui n'auraient éventuellement pas intégré une structure du PPF dès 14 ans, y maintenir celles dont on estime qu'une année supplémentaire en site d'Accèsion peut leur permettre de franchir le cap, et intégrer en site d'Excellence, les meilleurs profils de 14 et 15 ans, qui ont la maturité et la capacité à jouer en +16 ans national par dérogation l'année suivante. Les Interligues sont la « compétition ascenseur » vers l'Excellence.

— Évaluer avec un regard prospectif, les joueuses pour participer au stage national U16 pour les 14-15 ans en parallèle de la détection effectuée sur les 15 ans alignées lors des Interpôles.

— Offrir en fonction de la pertinence dont l'évaluation sera faite par le responsable PPF territorial, en complément de la compétition intercomités, une circonstance compétitive adaptée à leur niveau, aux 13 ans, officiellement inscrites en site d'accèsion et uniquement à celles-là. Cette opportunité doit se comprendre en termes de communauté de niveau de jeu, et n'impacte pas le socle de 12 joueuses de 14 ans minimum.

C'est un temps fort de la vie technique du territoire, lequel bénéficie de l'autonomie pour optimiser son organisation de détection et de stages en amont du Championnat Interligues, afin de fiabiliser le recrutement du Pôle espoir territorial en :

– entretenant une dynamique territoriale de détection ouverte entre les comités et la Ligue au-delà des Intercomités ;

– étant un support à la déclinaison de la politique technique fédérale à l'échelon territorial via :

· la détection évaluation systématique de 100% des licenciées de la catégorie visée, via Gesthand ;

· les opérations de détection par secteur géographique, y compris des joueuses se licenciant en cours de saison.

– priorisant la recherche des joueuses à réel profil, car conjuguant plusieurs « superpouvoirs » (gardiennes de but avec des qualités motrices donc éventuellement « polyvalentes », gauchères, profils morphologiques atypiques, qualités physiques apparentes et objectivées, combativité en situation de compétition, qualités motrices et lecture de jeu s'exprimant dans un contexte d'opposition du meilleur niveau de jeu de cet âge).

– assurant le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.





PARTICIPANTS

Tous les territoires sont concernés par cette compétition laquelle se déroulera à des dates fixées annuellement par la DTN, en un seul tournoi national de 3 jours regroupant 16 sélections territoriales :

- 12 équipes de ligues métropolitaines (la Corse est associée à PACA) : Bretagne / Normandie / Hauts-de-France / Grand-Est / IDF 1 / Pays de la Loire / Centre Val de Loire / Bourgogne Franche Comté / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine / Occitanie / PACA.
- 1 seconde équipe d'Ile-de-France (eu égard au potentiel humain francilien) : IDF 2
- 3 équipes issues des DOM-TOM : Antilles-Guyane / Réunion-Mayotte / Nouvelle Calédonie.

Elle est ouverte aux filles de 14 et 15 ans (nées en 2005 et 2004 pour la saison 2019-20) selon la règle suivante :

- chaque sélection peut aligner 16 joueuses dont obligatoirement un minimum de 12 joueuses de 14 ans (nées en 2005 en 2019-20) ;
- chaque sélection peut aligner parmi ses 16 joueuses de 0 à 4 joueuses de 15 ans (nées en 2004 en 2019-20) ;
- les joueuses de 15 ans alignées seront obligatoirement inscrites au Pôle Espoir Territorial en site d'Accession.
- une joueuse de 15 ans (2004 en 2019-20) qui aura participé au Championnat Interpôles ne pourra pas participer au Championnat Interligues.

À partir de la saison 2019-20

- Une joueuse de 14 ans (2005 en 2019-20) qui aura participé au championnat Interpôles pourra aussi participer au championnat Interligues.
- Les joueuses de 13 ans (2006 en 2019-20) inscrites officiellement en pôle site d'accession, et uniquement celles-là, sont autorisées à la discrétion du responsable PPF territorial qui en évaluera la pertinence, à évoluer en championnat Interligues. Elles ne seront pas comptabilisées parmi les 12 joueuses a minima de 14 ans qui est un chiffre minimal incompressible.
- La DTN, sur demande du responsable PPF territorial, pourra après étude du cas et dans l'intérêt de la détection fédérale, éventuellement accorder une dérogation aux seules sélections issues des DOM-TOM quant à la composition de leur équipe, dans la stricte limite d'aligner des joueuses de 15 ans maximum.

ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHandball de l'organisateur sous couvert d'une ligue territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant 2 salles contiguës ou très proches et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 16 délégations à proximité.

J-1 : voyage, arrivée dans l'après-midi, dîner, réunion technique

J1 : 1^{er} et 2^e matchs de groupe

J2 : 3^e match de groupe le matin, repos l'après-midi, réunion technique

J3 : ½ finales et finales de niveau

J+1 : départ après le petit déjeuner, voyage avec repas froid si besoin





ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPÉTITION

Compétition sur 3 jours avec 5 matchs par équipes.

Phase de groupe : 4 poules de 4 équipes, dont le tirage au sort sera réalisé par la FFHandball en amont à partir de 2 pots sur la base des licenciées -17 ans à date :

Pot 1 : IDF1 – Auvergne Rhône Alpes – Bretagne – Nouvelle Aquitaine – Grand Est – Occitanie – Pays de la Loire – Bourgogne Franche Comté

Pot 2 : Normandie – Hauts de France – Provence Alpes Côte d'Azur – Centre Val de Loire – Antilles Guyane – Réunion – Nouvelle Calédonie -IDF2

Chaque poule est composée de 2 équipes issues de chacun des 2 pots.

Formule championnat : 24 matchs de poule

Demi-finales et finales de niveau :

Places 1 à 4: ½ F entre équipes classées au rang 1 de chaque poule puis matchs entre les vainqueurs et entre les vaincus.

Places 5 à 8: ½ F entre équipes classées au rang 2 de chaque poule puis matchs entre les vainqueurs et entre les vaincus.

Places 9 à 12: ½ F entre équipes classées au rang 3 de chaque poule puis matchs entre les vainqueurs et entre les vaincus.

Places 13 à 16: ½ F entre équipes classées au rang 4 de chaque poule puis matchs entre les vainqueurs et entre les vaincus.

16 matchs de phase finales

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT INTERLIGUES FÉMININ

(donné à titre indicatif et pouvant être ajusté par l'organisateur en fonction des contraintes logistiques et après accord DTN)

Phase de groupe (G1, G2, G3, G4) , tournois à 4

J1

– 1^{re} salle, G1 et G2 : 9h A1/B1, 10h C1/D1, 11h A2/B2, 12h C2/D2 15h A1/C1, 16h B1/D1 , 17h A2/C2, 18h B2/D2

– 2^e salle, G3 et G4 : 9h A3/B3, 10h C3/D3, 11h A4/B4, 12h C4/D4 15h A3/C3, 16h B3/D3, 17h A4/C4, 18h B4/D4

J2

– 1^{re} salle, Groupe 3 et 4

9h A4/D4, 10h B4/C4, 11h A3/D3, 12h B3/C3 am repos

– 2^e salle, Groupe 1 et 2

9h A2/D2, 10h B2/C2, 11h A1/D1, 12h B1/C1 am repos

Phase de classement, ½ finales et finales de niveaux

J3

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en ½ finales et finales de niveaux

– 1^{re} salle, ½ Finales places 9 à 12 et 1 à 4

9h 3^e G1 / 3^e G2, 10h 3^e G3 / 3^e G4, 11h 1^{er} G1 / 1^{er} G2, 12h 1^{er} G3 / 1^{er} G4

– 2^e salle, ½ Finales place 13 à 16 et 5 à 8

9h 4^e G1 / 4^e G2, 10h 4^e G3 / 4^e G4, 11h 2^e G1 / 2^e G2, 12h 2^e G3 / 2^e G4

– 1^{re} salle, Finales place 1 à 16





13h30 place 15-16, 14h30 place 13-14, 15h30 place 11-12, 16h30 place 9-10,
17h30 place 7-8, 18h30 place 5-6, 19h30 place 3-4, 20h30 Finale 1-2
21H45 Remise du trophée et des médailles

RÈGLEMENT SPORTIF

Rencontres de 2x20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps.

– Matches de poules : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.

– En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciées compétitives à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la tranche 12-16 ans à la date de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

– En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement général des compétitions nationales.

– En cas de disqualification directe d'une joueuse et/ou d'un officiel, donc hors cas d'une 3^e exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interligues, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire. Sa composition, a minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1^{re} réunion technique. Elle comporte le responsable du PPF National, son adjoint, le responsable des JA sur la compétition. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéos et multimédias, etc.).

La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.

Seul le nombre de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourra faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

Limites d'utilisation des joueuses :

16 joueuses sont utilisables par équipe pour l'ensemble du tournoi sans remplacement possible en cours de tournoi. Une équipe peut néanmoins inscrire moins de 16 joueuses lors de la réunion technique, mais a minima devra inscrire 12 joueuses de 14 ans. Dans ce cas, elle peut compléter sa liste jusqu'à maximum 16 joueuses jusqu'à 1h avant le début de chaque rencontre du tournoi.





Les joueuses inscrites sur la liste peuvent être alignées à chaque match sauf si elles font l'objet d'une suspension subie durant le tournoi.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, à la réunion technique ou lors du rajout d'une joueuse sur la liste est une obligation, faute de quoi, la joueuse ne peut être autorisée à participer au tournoi.

Taille des ballons utilisés pour le tournoi : taille 2 (52/54)

ARBITRAGE

Les JAJ seront invités directement par la Fédération suite à la détection des inter-comités N-1, ainsi que sur les IL N-1 et N-2 et le réseau mis en place par les CTA.

Nous aurons besoin de 8 binômes pour chaque compétition IL F et IL M.

Années d'âge : 2002 – 2001 – 2000 – 1999

Les binômes désignés sont inscrits dans le travail de détection - recherche du PPF Arbitrage.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la Fédération.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur « valence arbitrage »

Responsables : Jérôme BRIOIS (CTS), Alain DESSERTENNE (CTN).

RÈGLEMENT FINANCIER

La FFHandball prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour 18 personnes (16 joueuses maximum et 2 cadres maximum), arrivée le jour 1 pour le dîner, jusqu'au jour 5 petit déjeuner + repas froids du midi.

Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6 000 euros pour la saison 2019-20 pour participer aux 4 compétitions, Interligues masculins et féminins, Interpôles masculins et féminins.

La FFHandball mettra à disposition de toutes les délégations un staff médical mutualisé durant la compétition.

Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour une prise en charge directe par la Ligue d'origine.

Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Une péréquation hors ultramarins sera effectuée sur la base de 18 personnes (16 joueuses maximum + 2 cadres maximum) par le service comptabilité de la FFHandball sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement du siège administratif de la Ligue région au lieu de compétition.

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes ultramarines sont définies par la FFHandball en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les dates retenues pour la compétition championnat Interligues 2019-20 :

Mercredi 1^{er}, jeudi 2, vendredi 3 avril 2020 (arrivée le mardi en fin de journée, départ le samedi au matin)





Interpôles masculins

(jeunes garçons nés en 2002, 2003, 2004 et 2005)

ESPRIT DE LA COMPÉTITION

Les pôles Espoirs, lieux de l'accession au haut niveau

— Les Pôles espoirs ont pour objectif ambitieux d'engager la transformation du potentiel identifié au niveau territorial en joueur de haut niveau national et international.

— Il s'agit de faire progresser des handballeurs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs « Espoirs » à un niveau permettant leur inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie « Jeune » et/ou permettant leur recrutement par un Centre de Formation des Clubs Professionnels.

Le championnat Interpôles :

— être un support à la détection en vue des sélections nationales,
— permettre de surveiller les évolutions et l'émergence des athlètes durant le cycle de formation,

— être le révélateur du travail effectué dans les structures Pôles,

— permettre de garder un regard sur les meilleurs joueurs et d'avoir une vision prospective pour chacun des joueurs sur la suite de leur parcours et notamment vers les Centres de Formation agréés et labélisés,

— le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.

PARTICIPANTS

Tous les pôles labellisés sont concernés par cette compétition.

Cette compétition se déroulera en un seul tour national avec les équipes issues des DOM-TOM, selon un calendrier fixé annuellement par la DTN.

Elle est ouverte aux garçons de 15, 16 et 17 ans (nés en 2002, 2003, 2004 et 2005 pour la saison 2019-20). Le cas échéant, 1 ou 2 équipes pourront être invitées par la DTN afin d'obtenir 16 équipes participantes au tournoi.

ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHandball de l'organisateur sous couvert d'une ligue territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant au minimum 2 salles et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 16 délégations à proximité.

J1 : voyage, arrivée pour le dîner

J2 : Match poule 1

J3 : Match poule 2

J4 : Match poule 3





J5 : Repos

J6 : ½ finales par niveau (entre 1^{ers}, entre 2^e, entre 3^e et entre 4^e de poule)

J7 : finales par niveau, départ à partir de 16

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPÉTITION

Compétition sur 5 jours

1^{er} tour : 4 poules de 4 équipes (tirage au sort à partir de 4 pots)

Formule championnat

Tirage au sort pour répartition dans les poules :

Pot 1 (pôle à 3 sites) : Aura, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie

Pot 2 (pôle à 2 sites) : Antilles, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France et Paca.

Pot 3 (pôle à 1 site) : Bretagne, Centre, Normandie, Pays de la Loire, Réunion.

Pot 4 : 2 équipes invitées

Poule 1 : 1 pot 1, 1 pot 2, 5 pot 2, 4 pot 3

Poule 2 : 2 pot 1, 2 pot 2, 1 pot 3, 5 pot 3

Poule 3 : 3 pot 1, 3 pot 2, 2 pot 3, invite 1

Poule 4 : 4 pot 1, 4 pot 2, 3 pot 3, invite 2

2^e tour : demi-finales

entre équipes classées au rang 1 de chaque poule

entre équipes classées au rang 2 de chaque poule

entre équipes classées au rang 3 de chaque poule

entre équipes classées au rang 4 de chaque poule

3^e tour : Finales (classement de 1 à 16)

entre les vainqueurs des 1/2-finales d'une part, d'autre part entre les vaincus des 1/2-finales

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT INTERPOLES MASCULIN

Phase de groupe (G1, G2, G3, G4) , tournois à 4

J1

– 1^{re} salle, G1 et G2 : 9h A1/B1, 11h C1/D1 15h A2/B2, 17h C2/D2

– 2^e salle, G3 et G4 : 9h A3/B3, 11h C3/D3, 15h A4/B4, 17h C4/D4

J2

– 1^{re} salle, G1 et G2 : 9h A1/D1, 11h B1/C1, 15h A2/D2, 17h B2/C2

– 2^e salle, G3 et G4 : 9h A3/D3, 11h B3/C3, 15h A2/D2, 17h B2/C2

J3

– 1^{re} salle, G1 et G2 : 9h A3/D3, 11h B3/C3 15h A1/D1, 17h B1/C1

– 2^e salle, G3 et G4 : 9h A4/D4, 11h B4/C4 15h A2/D2, 17h B2/C2

J4

repos

Phase de classement, ½ finales et finales de niveaux

J5

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en ½ finales et finales de niveaux

– 1^{re} salle, ½ Finales croisées





9h 4^e G1 / 4^e G2, 11h 4^e G3 / 4^e G4 15h 3^e G1 / 3^e G2, 17h 3^e G3 / 3^e G4
 – 2^e salle, ½ Finales croisées
 9h 2^e G1 / 2^e G2, 11h 2^e G3 / 2^e G4 15h 1^{er} G1 / 1^{er} G2, 17h 1^{er} G3 / 1^{er} G4

J6

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en ½ finales et finales de niveaux

- salle 1: 9h30 places 3-4, 12h30 places 1-2
- salle 2 : 8h45 places 15-16, 10h30 places 7-8,
- salle 3: 8h45 places 13-14, 10h30 places 5-6,
- salle 4: 8h45 places 11-12, 10h30 places 11-12,
- 14h Remise du trophée et des médailles

RÈGLEMENT SPORTIF

— Matches de poules : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.

Rencontres de 2x30' avec 10' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

— En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par la compétition interpoles (en 2019-20 ceux nés en 2002, 2003 et 2004), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement général des compétitions nationales.

— En cas de disqualification directe d'un joueur et/ou d'un officiel, donc hors cas d'une 3^{ème} exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interligues, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire.

Sa composition, à minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1^{re} réunion technique. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéo et multimédias, etc.).

La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.





Seul le nombre de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

Limites d'utilisation des joueurs :

16 joueurs sont utilisables par équipe pour l'ensemble du tournoi sans remplacement possible en cours de tournoi.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, à la réunion technique ou lors du rajout d'un joueur sur la liste est une obligation, faute de quoi, le joueur ne peut être autorisé à participer au tournoi.

Taille des ballons utilisés pour le tournoi : taille 3 (56/58)

ARBITRAGE

Les JAJ seront invités directement par la Fédération suite à la détection des groupes nationaux ainsi que sur les IL N-1 et N-2.

Années d'âge : 2001 – 2000 – 1999 – 1998 – 1997 – 1996

Les 8 binômes désignés sont inscrits dans le travail de recherche du PPF Arbitrage.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la Fédération.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur « valence arbitrage ». Responsables : Jérôme BRIOIS (CTS), Alain DESSERTENNE (CTN)

RÈGLEMENT FINANCIER

La FFHandball prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour 18 personnes (16 joueurs maximum, 2 cadres maximum qui sont obligatoirement responsable de site du pôle, pour les ligues à 1 seul site : le responsable du site et un adjoint).

En supplément la fédération prendra exclusivement en charge l'hébergement-restauration pour le kinésithérapeute ou le médecin qui accompagnerait la délégation.

Arrivée le jour 1 pour le dîner, jusqu'au jour 7 déjeuner + repas froids du soir.

Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6 000 euros pour la saison 2019-20 pour participer aux 4 compétitions, interligues masculins et féminins et Interpoles masculins et féminins.

Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour prise en charge directe par la ligue d'origine.

Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Une péréquation, hors ultramarins, sera effectuée sur la base de 19 personnes (16 joueurs maxi + 2 cadres maxi ou 3 cadres si présence d'un personnel médical) par le service comptabilité de la FFHandball sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement du lieu d'implantation du site excellence (pour l'Occitanie : Montpellier, pour PACA : St-Raphaël) au lieu de compétition.

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes ultramarines sont définies par la FFHandball en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les dates retenues pour la compétition 2019-20 sont :

du 2 mars (arrivée pour le dîner) au 8 mars 2020 (départ l'après-midi).





Interpôles féminins

jeunes filles nées en 2002 et après, officiellement inscrites en pôle Espoir territorial

ESPRIT DE LA COMPÉTITION

Les pôles Espoirs territoriaux féminins comprennent un ou plusieurs sites d'Accession et un seul site d'Excellence au maximum par Territoire. Ils doivent regrouper les meilleurs potentiels de 13 à 17 ans du Territoire.

— Les Pôles espoirs ont pour objectif ambitieux d'engager la transformation du potentiel identifié au niveau territorial, via les Intercomités et les Interligues, en joueuse de haut niveau national et international.

— Il s'agit de faire progresser des handballeuses inscrites dans la structure territoriale jusqu'à un niveau permettant d'envisager leur recrutement par un Centre de Formation de Club Professionnel ou par un club de Division 2 a minima, en fin de cursus. Les Interpôles sont donc la « compétition ascenseur » vers le secteur professionnel.

Les Championnats Interpôles féminins ont donc pour objectif de :

— surveiller les évolutions et l'émergence des athlètes durant le cycle de formation en priorisant la recherche des joueuses à réel profil, car conjuguant plusieurs « superpouvoirs » (gardiennes de but avec des qualités motrices donc éventuellement « polyvalentes », gauchères, profils morphologiques atypiques, qualités physiques apparentes et objectivées, combativité en situation de compétition, qualités motrices et lecture de jeu s'exprimant dans un contexte d'opposition du meilleur niveau de jeu de cet âge).

— être un support à la détection en vue des sélections nationales via les stages nationaux U16 et U18.

— permettre d'avoir une vision prospective pour chacune, sur la suite de son parcours et notamment sur le chemin vers le secteur professionnel.

— être le révélateur du travail effectué dans les structures Pôles dans tous les champs de la performance.

— assurer le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.

PARTICIPANTS

Seuls les pôles territoriaux labellisés avec un site d'Excellence sont concernés par cette compétition laquelle se déroulera à des dates fixées annuellement par la DTN, en un seul tournoi national de 5 jours regroupant 14 territoires possédant un Pôle Espoir Territorial labellisé avec un site d'Excellence.

Sites d'Excellence : Bretagne / Normandie / Hauts-de-France / Grand Est / Ile-de-France / Pays de la Loire / Centre Val de Loire / Bourgogne Franche-Comté / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine / Occitanie / Provence Alpes Côte d'Azur / Antilles-Guyane / Réunion





Toutes les joueuses nées en 2002 et après pour la saison 2019-20 inscrites officiellement en Pôle Espoir Territorial (site d'Accession ou d'Excellence) et exclusivement celles-ci, sont autorisées à disputer les Championnats Interpôles. Chaque pôle est autorisé à aligner un maximum de 16 joueuses pour l'ensemble du tournoi. Il doit en inscrire au moins 12 à la 1^{re} réunion technique.

ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHandball de l'organisateur sous couvert d'une Ligue Territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant 1 salle avec tribune, un espace contigu dédié à l'échauffement, et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 14 délégations à proximité.

J-1 : voyage, arrivée dans l'après-midi, dîner, réunion technique

J1 : phase de groupes entre les 7 équipes de chacun des 2 groupes

J2 : phase de groupes entre les 7 équipes de chacun des 2 groupes

J3 : phase de groupes entre les 7 équipes de chacun des 2 groupes

J4 : phase de groupes entre les 7 équipes de chacun des 2 groupes

J5 : Finales de niveau 13-14 à 1-2

J+1 : départ après le petit déjeuner, voyage avec repas froid si besoin

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPÉTITION

Compétition sur 5 jours avec 7 matchs par équipes

Phase de groupe sur 4 jours : 2 poules de 7 équipes, dont le tirage au sort sera réalisé par la FFHandball en amont.

En se basant sur les résultats des Interpôles de l'année précédente, seront composés 4 chapeaux avant tirage au sort :

Chapeau 1 : les 2 équipes classées 1 et 2 l'année précédente : 1 par groupe de 7

Chapeau 2 : les 4 équipes classées de 3 à 6 l'année précédentes : 2 par groupe de 7

Chapeau 3 : les 4 équipes classées de 7 à 10 l'année précédentes : 2 par groupe de 7

Chapeau 4 : les 4 équipes classées de 11 à 14 l'année précédente : 2 par groupe de 7

Finales de niveaux sur 1 jour : matchs de classement entre équipes ayant obtenu le même classement dans les 2 groupes de 7 (places 13-14 à 1-2).

DEROULEMENT DES TOURNOIS

(donné à titre indicatif et pouvant être ajusté par l'organisateur en fonction des contraintes logistiques et après accord DTN)

Phase de groupe (G1, G2), 2Tournois à 7 dans une salle unique, sur 4 jours

J1

9h A1/B1, 10h A2/B2, 11h C1/D1, 12h C2/D2, 14h E1/F1,
15h E2/F2, 16h G1/A1, 17h G2/A2, 18h B1/D1,
19h B2/D2, 20h C1/E1

J2

9h C2/E2, 10h G1/F1, 11h G2/F2, 12h D1/A1, 14h D2/A2, 15h B1/C1,
16h B2/C2, 17h E1/G1, 18h E2/G2,





19h F1/A1, 20h F2/A2

J3

9h B1/G1, 10h B2/G2, 11h C1/F1, 12h C2/F2,
14h D1/E1, 15h D2/E2, 16h A1/C1, 17h A2/C2, 18h B1/F1,
19h B2/F2, 20h D1/G1

J4

9h D2/G2, 10h A1/E1, 11h A2/E2, 12h G1/C1, 14h G2/C2,
15h D1/F1, 16h D2/F2, 17h B1/E1, 18h B2/E2,
20H30 réunion technique

J5

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire lors des finales de niveaux.
10h Places 13-14, 11h Places 11-12, 14h Places 9-10, 15h Places 7-8, 16h Places 5-6,
17h Places 3-4,
18h Places 1-2
19h15 Remise du trophée et des médailles.

RÈGLEMENT SPORTIF

— Matches de poules : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.

Rencontres de 2X20' avec 10' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

— En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciées compétitives à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la tranche 12-16 ans à la date de la compétition (en 2019-20 celles nées en 2001, 2002 et 2003), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement Général des Compétitions Nationales.

— En cas de disqualification directe d'une joueuse et/ou d'un officiel, donc hors cas d'une 3^e exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interpôles, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire. Sa composition, a minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1^{re} réunion technique. Elle comporte le responsable PPF National, son adjoint, le responsable des JA sur la compétition.





Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéos et multimédias, etc.).

La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.

Seuls le nombres de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

Limites d'utilisation des joueuses :

16 joueuses sont utilisables par équipe pour l'ensemble du tournoi sans remplacement possible en cours de tournoi. Une équipe peut néanmoins inscrire moins de 16 joueuses lors de la réunion technique, mais a minima devra inscrire 12 joueuses. Dans ce cas, elle peut compléter sa liste jusqu'à maximum 16 joueuses jusqu'à 1H avant le début de chaque rencontre du tournoi.

Les joueuses inscrites sur la liste peuvent être alignées à chaque match sauf si elles font l'objet d'une suspension subie durant le tournoi.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, à la réunion technique ou lors du rajout d'une joueuse sur la liste est une obligation, faute de quoi, la joueuse ne peut être autorisée à participer au tournoi.

Taille des ballons utilisés pour le tournoi : taille 2 (52/54)

ARBITRAGE

Les JAJ seront invités directement par la Fédération suite à la détection des groupes nationaux ainsi que sur les IL N-1 et N-2.

Années d'âge : 2001 – 2000 – 1999 – 1998 – 1997 – 1996

Les 8 binômes désignés sont inscrits dans le travail de recherche du PPF Arbitrage.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la Fédération.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur « valence arbitrage »

Responsables : Jérôme BRIOIS (CTS), Alain DESSERTENNE (CTN)

REGLEMENT FINANCIER

La FFHandball prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour 18 personnes (16 joueuses maximum -2 cadres maximum).

En supplément, la FFHandball prendra exclusivement en charge l'hébergement-restauration pour le kinésithérapeute ou le médecin qui accompagnerait la délégation.

Arrivée le jour 1 pour le dîner et la 1ère réunion technique, jusqu'au jour 7 petits-déjeuners + éventuels repas froids pour le trajet retour.

Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6000 euros pour la saison 2019-20 pour participer aux 4 compétitions, Interligues masculins et féminins, Interpôles masculins et féminins.

Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour une prise en charge directe par la Ligue d'origine.

Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Une péréquation hors ultramarins sera effectuée sur la base de 19 personnes (16 joueuses + 2 cadres maximum ou 3 cadres si présence d'un personnel médical) par le





service comptabilité de la FFHandball sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement du lieu d'implantation du site d'Excellence au lieu de compétition.

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes des ultramarines sont définies par la FFHandball en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les dates retenues pour la compétition Championnat Interpôles 2019-20: Vendredi 31 janvier, samedi 1^{er}, dimanche 2, lundi 3, mardi 4 février 2020 (arrivée le jeudi 30 janvier en fin de journée, départ le mercredi 5 février)

